

# Rapport de la mission Etalab sur les conditions d'ouverture du système Admission Post-Bac

Avril 2017



## 5 - Conclusion: APB, cas d'école

Le système Admission Post-Bac constitue à plusieurs titres un cas d'école, dont l'Etat devrait tirer des enseignements utiles dans les années à venir.

Les exigences que la société formule à l'égard d'APB sont à la mesure de l'ampleur du système (qui concerne plus de 850 000 candidats) et de l'importance qu'il a pris pour les intéressés. La première exigence est que le système opère sur des bases transparentes et compréhensibles par tous. L'ouverture d'APB est un moyen de répondre à cette demande, et n'est pas une fin en soi. La seconde exigence est que le système APB puisse être redevable, c'est à dire qu'il puisse rendre des comptes à ceux qui sont le plus directement concernés, les candidats<sup>13</sup>.

Aussi efficace et puissantes soient-elles, l'ouverture et la transparence ne vont pas résoudre, à elles seules, l'ensemble des défis auxquels est confronté APB et plus généralement l'ensemble des systèmes dans lesquels des algorithmes interviennent dans la conduite de l'action publique.

#### 5 axes de travail pour rendre APB plus intelligible

Dans le cadre du programme NosSystèmes, dont le SGMAP est partenaire, la Fondation Internet Nouvelle Génération a formulé un ensemble de recommandations pour rendre le système APB plus intelligible et concevoir les conditions d'un meilleur dialogue entre usagers et concepteurs de ces dispositifs. Ces recommandations sont formulées selon cinq axes de travail, qui recoupent en partie les conclusions de notre mission.

Axe	Recommandations
Responsabilité	Construire une Base de connaissance APB, avec forums où des experts répondent, offrent une assistance, et documentent l'ensemble avec des partenariats avec des médias externes, sur le modèle de service-public.fr. Créer une équipe dédiée à la qualité du dialogue sur la plateforme APB.
Explicabilité	Donner la "Big Picture", la vision et les motivations politiques. Ne pas esquiver les questions qui fâchent, comme celle de la sélection Tisser les liens manquants entre le code d'APB et celui de l'Education nationale
Jouabilité	Proposer un outil de simulation pour aider à comprendre, tester des hypothèses, saisir les différences entre académies, permettant d'offrir une symétrie plus grande de l'information, des statistiques pour permettre aux élèves de mieux comprendre et d'anticiper.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> C'est dans cette optique que la loi pour une République numérique a introduit une disposition qui permet d'informer un individu sur les traitements algorithmiques dont il fait l'objet.

32

Symétrie	Éclairer les critères, augmenter le niveau d'information : aires de recrutement des universités, tensions, lieux et résultats des élèves sélectionnés les années précédentes.
Open Science	Ouvrir des données, inviter des chercheurs, lancer un "HackYourAPB" Un système parallèle sur une académie pour tester comment on pourrait l'améliorer.

APB est aussi un cas d'école d'un système hérité et dont le développement n'a pas été initialement conçu pour être ouvert et partagé. Le passage à un mode de développement ouvert demande donc un changement important pour l'ensemble des acteurs concernés, et en premier les équipes de développement d'APB. Ce changement sera nécessairement progressif, l'étape de publication du code source doit être pensée comme un point de départ d'une démarche, et non un point d'arrivée.

Enfin, Admission Post-Bac est une illustration du **lien étroit entre le code informatique et le droit**. "Le code fait loi" ("code is law") expliquait Lawrence Lessig il y a 17 ans déjà. Le droit dans lequel évolue APB est déterminé par le Code de l'Éducation. Mais face aux difficultés d'accueil des étudiants en licences non-sélectives sous tension et en l'absence de réglementation sur ce point<sup>14</sup>, le code informatique d'APB met aujourd'hui en œuvre des dispositifs qui n'ont pas été prévus par le législateur, à l'instar du dispositif de tirage au sort pour les filières non-sélectives sous tension.

Cela pose un défi d'avenir : comment rapprocher plus étroitement et opérationnellement le droit du code informatique, en particulier lorsque - comme c'est le cas pour Admission Post-Bac - le code évolue constamment et rapidement afin de refléter les conditions même d'application de la loi et les choix politiques qui les sous-tendent ?

\*\*\*

Le présent rapport a été élaboré par la mission Etalab, et notamment Christophe Benz, Simon Chignard, Laurent Joubert, Laure Lucchesi, Thomas Menant et Jill-Jênn Vie.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> L'article L 612-3 du Code de l'Education est rédigé ainsi: "lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées, après avis du président de cet établissement, par le recteur chancelier, selon la réglementation établie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci."

### Glossaire

#### **Algorithme**

De manière simplifiée, un algorithme est une méthode, une façon systématique de procéder pour faire quelque chose : trier des objets, situer des villes sur une carte, multiplier deux nombres, extraire une racine carrée, chercher un mot dans le dictionnaire... (Source : Interstices, INRIA)

#### Données ouvertes

Données qu'un organisme met à la disposition de tous, sous forme de fichiers numériques, dans un format exploitable informatiquement (voir la définition), gratuitement, afin de permettre leur réutilisation. Les données ouvertes n'ont généralement pas de caractère personnel. Elles sont les plus granulaires possibles, mais ne permettent pas l'identification ou la ré-identification d'une personne. La réutilisation des données ouvertes n'est généralement pas soumise à conditions, sauf lorsque l'organisme opte pour des licences impliquant certaines règles de repartage (exemple licence ODBL).

Plus d'information sur : <a href="http://www.data.gouv.fr/fr/faq">http://www.data.gouv.fr/fr/faq</a> (Source : <a href="http://opendatahandbook.org/glossary/en/">http://opendatahandbook.org/glossary/en/</a>)

#### **Forge**

En informatique, une forge est un système de gestion de développement collaboratif de logiciels.

(Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Forge\_%28informatique%29)

#### Hackathon

Événement réunissant des développeurs et des innovateurs afin de faire de la programmation informatique collaborative, sur un ou plusieurs jours. (Source : Conseil national du Numérique)

#### Open source

Un logiciel libre (ou "open source") est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement. Ceci afin de garantir certaines libertés induites, dont le contrôle du programme par l'utilisateur et la possibilité de partage entre individus. (Source : Conseil national du Numérique)

# Annexe 2 - Liste des personnes et organismes auditionnés

#### Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Richard Audebrand Ceren Inan Emmanuel Weisenburger Yann Caradec

#### **INP Toulouse - service APB**

Bernard Koehret Sonia Bonnafé Serge Richard Mickaël T.

#### Frateli Labs

Muriel Ekovich Sophie Pelisson

#### Université Paris Est Créteil

Pierre Valarcher

#### Fondation Internet nouvelle génération

Hubert Guillaud Thierry Marcou